

Conseil Municipal du 11 avril 2019 à 19 H 30

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON (arrivée à 20h20)

Excusés : H. GRISEY procuration à J. PETITJEAN, L. GOTTI procuration à M. KROMER, C. PHILLIPON procuration à E. BAHY (jusqu'à 20h20).

Délibération n°17/2019 **1 Désignation secrétaire de séance :** Monsieur Michel KROMER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°18/2019 **2 Approbation du procès-verbal de la séance précédente :** Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 mars 2019.

Délibération n°19/2019 **3. Finances :**

3-1 - Approbation et vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion

Section Fonctionnement :

• Dépenses :	971 468.62 €
• Recettes :	<u>1 193 111.93 €</u>
• Résultat 2018 :	221 643.31 €
• Résultat reporté 2017 :	2 281 420.67 €
• Résultat de clôture 2018:	2 503 063.98 €

Section d'Investissement :

• Dépenses :	582 593.86 €
• Recettes :	<u>182 302.85 €</u>
• Résultat 2018 :	- 400 291.01 €
• Excédent reporté 2017 :	63 115.57 €
• Résultat de clôture 2018 :	- 337 175.44 € (déficit)

Le bilan des comptes au 31 décembre 2018 fait ressortir un excédent cumulé global de 2 165 888.54 €.

Le Maire étant sorti de la salle du conseil, les conseillers municipaux ont approuvé et voté le compte administratif à l'unanimité sous la présidence du doyen Monsieur Michel KROMER.

Monsieur le Maire remercie les élus de leur confiance en précisant que ce sera certainement le dernier vote du compte administratif de ce mandat.

3-2 - Approbation et vote du Compte de Gestion

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le comptable assignataire du Trésor Public. Il précise que celui-ci est identique au compte administratif 2018 établi par la commune. Il est procédé à l'approbation et au vote du compte de gestion par le conseil municipal à l'unanimité.

Délibération n°20/2019

3-2 - Affectation de résultat

Délibération n°21/2019

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2018, identiques à ceux du compte de gestion 2018, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Section fonctionnement

A. Dépenses de fonctionnement 2018	971 468.62 €
B. Recettes de fonctionnement 2018	1 193 111.93 €
C. Résultat de fonctionnement 2018	221 643.31 €
(A-B=C)	
Excédent fonctionnement 2017	2 281 420.67 €
Résultat global fonctionnement 2018	2 503 063.98 €

Section investissement

A. Dépenses investissement 2018	582 593.86 €
B. Recettes investissement 2018	182 302.85 €
C. Résultat investissement 2018	- 400 291.01 €
(A-B=C)	
Excédent investissement 2017	63 115.57 €
Solde d'exécution investis. R/001	- 337 175.44 €
à reporter	
RAR 2018 dépenses investis.	914 302.99 €
RAR 2018 recettes investis.	55 681.63 €
Besoin de financement	- 1 195 796.80 €

Affectation des résultats

Excédent fonctionnement 2018 cum.	2 503 063.98 €
C/1068 excédent fonction. Capitalisé	1 195 796.80 €
R/002 excédent fonction. Cumulé	1 307 267.18 €
à reporter	

3-3 – Votes des taxes

Délibération n°22/2019

Monsieur le Maire propose aux Élus de ne pas augmenter les taux en 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les taux seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 10, 72 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 17, 69 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 74, 35 %

Pour un produit attendu de 445 669 € au titre du budget primitif 2019.

Monsieur Jean-Paul GRUEBER précise que les taux communaux n'augmentent pas. Monsieur le Maire rappelle que les taux n'ont pas augmenté depuis deux mandats (2004).

Monsieur Jacques PETITJEAN fait remarquer que les finances communales sont saines et positives depuis 2014. Il remercie l'opposition pour son attitude et sa confiance et Monsieur le Maire pour son travail.

Monsieur Alain FESSLER rappelle que les élus travaillent tous pour l'intérêt du village.

3-4 – Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2019 :

Délibération n°23/2019

Fonctionnement :

- Dépenses : 2 404 570, 00 €
- Recettes : 1 097 302, 82 €

Résultat de fonctionnement reporté, excédent : 1 307 267, 18 €

Total section de fonctionnement : 2 404 570 €

Dont chapitre 011 : charges à caractère général 327 776, 00 €

Dont chapitre 012 : charges de personnel 482 000, 00 €

Dépenses de fonctionnement :

- 065 charges courantes 106 971, 80 €
- 066 charges financières 16 700, 00 €
- 067 charges exceptionnelles 12 000, 00 €

Recettes de fonctionnement

- 70 Produits des services 119 650, 82 €
- 73 Impôts et taxes 496 099, 00 €
- 74 Dotations et participations 371 551, 00 €
- 75 Autres produits 80 000, 00 €

Investissement :

- Dépenses : 1 737 292, 57 €
- Recettes : 2 933 089, 37 €

Reste à réaliser (exercice précédent)

- Dépenses : 914 302, 99 €
- Recettes : 55 681, 63 €

Solde de la section d'investissement reporté - 337 175, 44 €

Total section d'investissement : 2 988 771 €

TOTAL BUDGET GLOBAL : 5 393 341 €

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les élus des possibilités d'aides financières de l'ADEME pour les travaux au centre APF. Les demandes de subventions seront déposées en temps voulu au fur et à mesure de l'avancement des études.

4. Convention avec l'EPF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition en vue d'une opération de réhabilitation, opération n°465 « acquisition ancien domaine APF ».

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition a pour but de permettre la réalisation de petits travaux en toiture, de procéder à toutes les démarches pour la

Délibération n°24/2019

réalisation du projet et à prévoir une ouverture du parc au public. Une deuxième convention sera signée avec l'EPF au commencement des travaux.

5. informations diverses

Remerciements de Madame Perrine BERTHELOT pour l'utilisation du cadeau offert au moment de son départ.

6. Questions diverses

6.1 - Monsieur Alain FESSLER signale que l'enduit sur la partie basse de la murette du cimetière se détériore. Il suppose un problème d'humidité.

6.2 - Madame Martine HAMELIN signale une fuite d'eau au niveau d'une noue sur la toiture de la Forge Musée.

6.3 - Madame Chantal PHILIPPON informe que, pour le 30^{ème} anniversaire du Conseil Municipal Enfants, les jeunes souhaitent visiter le Sénat. Cette visite pourrait se faire la première semaine des vacances de la Toussaint.

6.4 – Monsieur Jacques PETITJEAN informe les élus de deux candidatures pour le service civique. La première personne n'est pas venue à l'entretien La seconde personne sera prochainement convoquée.

Il précise, également, que le site internet est bientôt finalisé. il a pu rencontrer, avec Madame Magali ROUIRE, le prestataire de service d'ILLICOWEB pour apporter quelques modifications (couleurs, mise en page...). Le site pourra être mis en ligne dès début juin.

6.5 – Préparation de la journée citoyenne (18 mai 2019): l'organisation sera présentée prochainement aux élus par Monsieur Jacques PETITJEAN et Madame Marie-Ange MANIER.

6.6 – Monsieur Jacques PETITJEAN informe les élus que le groupe informatique, du mercredi matin, prépare un texte et des photos à insérer dans le prochain bulletin municipal.

6.7 – Sur sa demande, la parole est donnée au correspondant de presse local, Monsieur Jean GONIN. Il demande aux élus de ne pas hésiter à l'informer des événements qui se dérouleront dans la Commune. Il souhaite « faire vivre le village » en développant l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Secrétaire de séance,



Michel KROMER

Le Maire,



René BAZIN.